

# MA DÉCLARATION FRONTALIER EN 5 MINUTES

- VOUS ÊTES SUISSE
- VOUS RÉSIDEZ EN FRANCE
- VOUS TRAVAILLEZ DANS LE CANTON DE GENÈVE

RÉGULARISEZ-VOUS SUR

**MADECLARATIONFRONTALIER.FR**

Ainsi vous soutenez votre commune de résidence  
et c'est sans conséquence sur vos impôts !

THONON  
agglomération

GENEVOIS  
FRANÇAIS Pôle  
métropolitain